

NON au développement des infrastructures routières NON à la modification de la Jonction de Matran et à la route Marly-Matran

- Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC a approuvé les plans pour la modification de la jonction de Matran. La Confédération veut investir **44 millions** dans un développement routier sans avoir aucunement prouvé le besoin par une étude multimodale, ni respecté le principe de proportionnalité et en refusant à l'Association transport et environnement, section Fribourg l'accès aux études de trafic.
- [Le projet de route de liaison entre Marly et Matran](#) devrait être mis à l'enquête entre fin 2020 et début 2021. En 2017 ce projet de 3.5 km et de deux ponts était devisé à **80-100 millions**. Aujourd'hui, personne n'ose avancer un quelconque chiffre.

Montrons à nos autorités que nous sommes prêts à bouger moins et mieux ! Sans forcément utiliser davantage notre voiture. Demandons leur de cesser immédiatement de développer des infrastructures routières et de faire de la place aux modes de transport alternatifs, aux espaces urbains partagés et à la biodiversité.

Pourquoi faut-il agir maintenant ?

- [En Suisse, le transport est le principal facteur de réchauffement climatique](#). En 2015 42 % de nos émissions de CO₂ provenaient des transports. Il est donc urgent et nécessaire d'introduire la notion d'intérêt général, à Fribourg et ailleurs, dans le développement des infrastructures de mobilité. **Nos besoins de mobilité** doivent être analysés et **les solutions les plus sobres en ressources naturelles doivent être mises à disposition des usager·ères**.
- Une mobilité partagée, active, propre et sobre n'est possible que si la Confédération et l'État de Fribourg cessent immédiatement d'investir dans de nouvelles infrastructures routières et investissent massivement dans le développement des modes alternatifs avec une volonté clairement exprimée.
- En termes de mobilité, tous les signaux sont au rouge dans le canton de Fribourg : La distance journalière parcourue par personne a augmenté entre 2010 et 2015 pour atteindre 45.6 km (2010 : 39.4 km), dont 40 % pour les loisirs. La part de ces 45.6 km réalisée en voiture a aussi augmenté à 74.2 % (2010 : 71.3%). (OFS, Microrecensement 2015)
- Ces routes qui nous (pré)-occupent encore aujourd'hui ont été imaginées et planifiées il y a plus de 12 ans. Entre temps, la vision de l'aménagement urbain et de la mobilité a été révolutionnée. Les jeunes sont devenus utilisateurs plutôt que propriétaires. Il suffit d'augmenter le taux d'occupation des véhicules automobiles à 2,4 personnes, par exemple avec le co-voiturage, pour que les routes soient déchargées.

- Le dossier de la modification de la Jonction de Matran viole les principes légaux suivants :
 - le principe de proportionnalité ;
 - le droit d'être entendu ;
 - l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) ;
 - le principe de coordination.

L'argent de nos impôts doit être investi ailleurs que dans le bitume. Par exemple, dans la mobilité douce, la biodiversité, l'éducation, l'agroécologie ou l'efficacité énergétique.